

SEANCE DU 4 AOÛT 2020

L'an deux mille vingt, le 4 août à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de VITRAC s'est réuni dans la salle des mariages.

Sont présents : BOUQUIER Marie-Paule, BONNET Dominique, PUECH Jérôme, BROUXEL Claire, BILBAUT Suzanne, DELRIEU Bernard, DE NICOLO Sandrine, LACOSTE Pierre, MURATET Nicole, PRAT Loïc, TIERLE Jean-Paul

Absent excusé : néant

Secrétaire de séance : Claire BROUXEL

ORDRE DU JOUR

Madame Le Maire demande s'il y a des remarques sur les comptes rendu des séances des 23 et 30 juin 2020. Aucune modification n'est exprimée, de ce fait, chaque Conseiller Municipal est invité à signer le procès-verbal.

Délibération 2020-038 : Dénomination de la voirie communale : Modification d'une appellation sur le secteur du Bourg et « Labrunie »

Madame Nicole MURATET ne comprend pas la remise en cause de ce qui avait été validé par les membres du conseil municipal précédent, suite à la réunion publique.

Madame Le Maire lui rappelle que seulement 5 personnes étaient présentes et par forcément les riverains de cette voie. Madame le Maire rajoute que les personnes présentes à la réunion publique se sentaient concernées par leur secteur et non par la globalité du projet

Monsieur Pierre LACOSTE approuve ce constat et précise que la pétition est signée par 37 personnes ce qui est très conséquent

Une nouvelle commission adressage sera à prévoir pour modifier ces noms et les quelques erreurs relevées suite à la réception du dernier fichier.

Les couleurs choisies pour les plaques et les numéros de rues sont : beiges sur fond marron. Madame le Maire demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur ce choix de couleur : 8 sont favorables à ce choix

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 16 janvier 2019 concernant le choix des noms des rues ou voies communales.

Les riverains de la Traverse du Bourg ont transmis à Madame Le Maire un recours à l'appellation donnée le 16 janvier 2019, soit « Rue du Lavoir » et « Rue de la Fontaine ».

Ils souhaiteraient que la traverse du Bourg sur le RD 66 devienne « Route 66 ».

Sur le secteur de « Labrunie », la traverse du hameau a comme appellation « La Route de la Besade ». Les habitants riverains nous ont fait part de leur mécontentement, par voie orale, sur ce choix.

Madame Le Maire propose de modifier ces 3 noms :

- Rue de la Fontaine
- Rue du Lavoir
- Route de la Besade

par un seul nom « Route 66 », en lien avec le RD66.
 Cette nouvelle proposition est soumise au vote.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents :

- valide cette nouvelle dénomination
- autorise Madame le Maire a réalisé les demandes relatives à ce dossier avec les services de la poste

Délibération 2020-039 : Choix de l'entreprise pour la réalisation et la pose d'un garde-corps autour du panneau d'affichage

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un garde-corps doit être mis en place suite à l'enlèvement d'arbustes qui avaient contracté des champignons parasites.

Ce garde-corps à implanter se situe autour du panneau d'affichage au-dessus de la RD66.

Deux devis ont été demandés à l'Entreprise SAS ARCANGER Benoît à Polminhac, et à l'Atelier Fer Autrement, Romain DESMARETZ à Saint-Mamet-La-Salvetat :

- Devis de SAS ARCANGER Benoît
 photo jointe, fabrication, thermolaquage 15 ml 4 212.00 €uros TTC
- Atelier Fer Autrement – Romain DESMARETZ
 projet dessin joint, fabrication 17ml : 3 740.00 €uros TTC
 Peinture thermolaquée 17 ml : 1 224.00 €uros TTC
 Soit 4 964.00 €uros TTC

Après discussion et étude des 2 devis, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents :

- Décide de retenir le devis présenté par Atelier Fer Autrement- Romain DESMARETZ
- Autorise Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à ces travaux

Le choix de l'artisan se porte sur la présentation esthétique du projet ou photo et à l'unanimité le projet de Monsieur Desmaretz remporte tous les suffrages. Les membres se sont rendus sur place pour examiner la pertinence d'un retour au-dessus des rosiers, la hauteur du mur étant relativement faible. Une réunion est à prévoir avec Monsieur Romain DESMARETZ pour définir la couleur du garde-corps et les règles de sécurité pour la partie au-dessus des rosiers

Questions diverses :

*Voirie : Madame Le Maire indique aux membres du conseil municipal qu'un Marché A Procédure Adaptée (MAPA) a été lancé par CIT (Cantal Ingénierie et Territoire), n'ayant pas pu passer par la Communauté de Communes « Châtaigneraie Cantalienne » pour un regroupement de commandes cette année.
 Les frais sont de 220.01 €uros TTC.

Les offres sont les suivantes :

- | | |
|-----------|--------------------|
| - COLAS | 20 652.00 €uros HT |
| - EUROVIA | 26 974.48 €uros HT |
| - EATP | 24 120.00 €uros HT |

L'entreprise COLAS est retenue.

*FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) : La somme qui sera reversée à la commune est de 5 708 €uros. Un prévisionnel de 5000 €uros avait été inscrit au budget primitif 2020.

*Rencontre CAUE : Mme CHRISTIAENS, directrice du CAUE (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement) a été reçue par la municipalité le 16 juillet dernier, afin d'émettre un avis sur l'aménagement autour de la salle polyvalente (abri, chemin d'accès, réalisation d'un four à pain et/ou installation d'un barbecue...). En ce qui concerne la partie herbée sous la salle polyvalente, elle conseille de l'aménager en terrasse. Pour l'intérieur de la salle polyvalente, elle propose de repeindre en couleurs claires les boiseries des portes et fenêtres, etc... afin d'apporter plus de luminosité.

Un architecte sera contacté (Mr REYGADE, Mr LUTRAN,...) pour réaliser les plans du projet ainsi qu'un géomètre pour les relevés topographiques. Pour le géomètre, Monsieur DELRIEU indique qu'un relevé avait été fourni pour le projet de l'aire de jeux. Madame le Maire approuve cette réflexion tout à fait juste

Elle a également donné un avis sur le projet de réfection des façades des bâtiments publics (Bâtiment de l'école et salle des mariages). Le crépis couleur clair était préconisé par la loi de 1905 en référence à la laïcité, pour les différencier des édifices culturels. Les joints des pierres des façades seront donc à nouveau examinés selon ces informations

*Site Web : Des devis ont été reçus, la commission communication sera chargée de les analyser, lors de sa prochaine réunion le 10 août à 20h30. Une délibération désignant le choix de la société retenue par la commission communication sera proposée au prochain conseil municipal soit le 8 septembre prochain.

* La commission travaux : Elle se réunira le mardi 11 août à 10h00, pour voir tous les travaux en cours dont le terrain de foot

*Travaux : L'entreprise de Travaux Agricoles PUECH a terminé les travaux à « Enflouris » « et à Patacou. »

Un surplus de 80.00 €uros est facturé pour le déplacement de la terre au terrain de foot pour éviter un temps de travail trop long pour l'agent communal qui fait la clôture.

*Sortie de bois : Le Comptoir des Bois de Brive prévoit une coupe de bois courant août vers Le Puech/Le Puech Haut. Un état des lieux de la voirie communale est prévu le jeudi 6 août à 14h00.

*Demande de Jérémy CIPIERE (Nouveau propriétaire de la maison de Monsieur Maurice CIPIERE): Madame Le Maire fait part de sa demande pour aménager le fossé qui est profond placé le long de la propriété et sur le domaine public. Il propose de réaliser les travaux Un avis sur le pluvial est également souhaité.

La commission travaux se rendra sur les lieux le mardi 11 août prochain.

*Communauté de Communes : Madame Le Maire informe les élus de la transmission par mail de différents documents reçus de la Communauté de Communes (analyse financière, budgets, compte rendu de la réunion du 13 juillet dernier...)

*Courriers de la Région : Un premier courrier au sujet de l'aménagement et de la sécurisation du Bourg sur la RD66 nous rappelle l'obligation de lancer les travaux au plus tard le 30 juin 2021.

Le second nous fait part de la mobilisation autour du pôle santé (maintien de la présence de l'hélicoptère sur notre territoire, masques, personnes âgées...)

*Courriers du Conseil Départemental : Le premier nous avise de la 15^{ème} édition de RURALITIC, rendez-vous les élus sur la question du Numérique, du 25 au 27 août au Centre des Congrès d'Aurillac.

Un rapport d'activités du Département nous informe sur le contournement de Saint-Flour, La ligne aérienne Aurillac/Paris, le tourisme.

Un comptage du trafic routier nous est également communiqué.

*Une nouvelle association « Nos enfants envolés » a été fondée pour venir en aide aux parents endeuillés. Une plaquette est disponible en mairie.

*Téléthon : Il aura lieu les 4 et 5 décembre prochain.

*Candidatures aux sénatoriales du 27 septembre : Monsieur Michel TEYSSEDOU se présente et renoncera à ses mandats de président de la communauté de communes « Châtaigneraie Cantalienne », de Maire de Parlan ainsi que Président du syndicat d'Energies du Cantal en cas d'élection.

Monsieur Stéphane SAUTAREL, est également candidat, et se rendra à Vitrac le 4 septembre prochain à 15h.

*Mariage : Un arrêté de délégation de fonction d'officier de l'état-civil a été pris pour Madame Nicole MURATET afin qu'elle puisse célébrer le mariage de sa nièce le 15 août prochain

Prochaines réunions :

- 10 août à 20h30 : commission communication
- 11 août à 10h00 : commission travaux

Fin de séance : 22h15

- SIGNATURES

BOUQUIER Marie-Paule	
BONNET Dominique	

PUECH Jérôme	
BROUXEL Claire	
BILBAUT Suzanne	
DELRIEU Bernard	
DE NICOLO Sandrine	
LACOSTE Pierre	
MURATET Nicole	
PRAT Loïc	
TIERLE Jean-Paul	